



## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-491 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET UN EMPRUNT DE 704 928 \$**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juin 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « *Règlement numéro 2024-491 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 704 928 \$* ».

Le Règlement numéro 2024-491 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 18 juin 2024;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 31 juillet 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet « Communications et publications ».

Le Règlement numéro 2024-491 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2024**

**Catherine Denis-Sarrazin**  
**Greffière et directrice générale adjointe par intérim**